

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° AVD.2023-349

### NUMEROTATION Lotissement des Petites Cossardières

Le Maire de la Commune LE LANDREAU ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;  
VU la délibération prise en date du 2 décembre 2021 portant sur la dénomination de la rue des Anciens Ateliers et la délibération prise en date du 11 mai 2023 portant sur la dénomination de l'impasse des Appentis ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

Considérant qu'il convient de compléter la numérotation de ces voies pour les parcelles BE\_109\_110\_111\_112\_113\_116\_117\_118\_119\_120\_121\_122\_123\_124\_125 et 126,

### ARRETE :

**Article 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante sur les voies :

Parcelle BE 109	1 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 110	2 impasse des Appentis - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 111	4 impasse des Appentis - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 112	6 impasse des Appentis - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 113	8 impasse des Appentis - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 116	14 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 117	12 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 118	10 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 119	8 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 120	6 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 121	4 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 122	2 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 123	9 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 124	7 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 125	5 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU
Parcelle BE 126	3 rue des Anciens Ateliers - 44430 LE LANDREAU

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, les Services de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Direction des Services Fiscaux, Pôle de Topographie et de gestion cadastrale, 2 Rue Général Marguerite - BP 83511 - 44025 NANTES Cedex1
- Direction Régionale de l'INSEE - Service des Systèmes d'Informations Géographiques - 105 Rue des Français libres - BP 67401 - 44274 NANTES Cedex2
- Service Départemental d'Incendie et de Secours - Direction des Moyens Opérationnels - Service des Systèmes d'Information géographique - 12 Rue Arago - BP 4309 - 44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE
- IGN - Service des Systèmes d'Information Géographiques - 2, rue de La Loire - 44200 NANTES
- ORANGE - Service du Patrimoine - 5 Rue du Pâtis des Couasnes - CS 69159 - 35091 RENNES
- La Poste - Centre de l'adresse - 1 Rue François Vidal - CS 30238 - 33506 LIBOURNE Cedex
- CSSL - SIG - 84 Rue Jean Monnet - ZA de la Sensive - 44450 LA CHAPELLE BASSE MER
- Monsieur le Chef du Centre de Secours, 68 Rue de la Divatte - 44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Fait à LE LANDREAU, le 20 juin 2023

Le Maire,  
Christophe RICHARD.

